



Commune de
Saint-Germain-des-Fossés
Département de l'Allier

Plan Local d'Urbanisme



6.1 Liste des Servitudes

Arrêté le

Approuvé le

APTITUDES AMENAGEMENT

Espace Saint Louis Rue Raffin
42300 Roanne
Tél/fax : 04 77 71 28 32
aptitudes.amenagement@orange.fr

CABINET SERRE

26 av Croix St Martin 03200 VICHY
Tél : 04 70 32 98 70 fax : 04 70 32 98 71
Email : serre.geometre@wanadoo.fr

COMMUNE DE
SAINT-GERMAIN-DES-FOSSES

LISTE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	REFERENCE DES TEXTES LEGISLATIFS QUI PERMETTENT DE L'INSTITUER	NATURE DE LA SERVITUDE	SERVICE RESPONSABLE DE LA SERVITUDE
AC1 Servitudes de protection des monuments historiques classés et inscrits	Loi du 31 décembre 1913 Articles 13 bis et ter	Eglise Notre Dame	Service départemental de l'architecture et du patrimoine
EL3 Servitude de marchepied	Article L. 2131-2 du code général de la propriété des personnes publiques	La servitude de marchepied est de 3,25m sur les deux rives de l'Allier	Direction Départementale de l'Équipement
I4 Servitudes relatives à l'établissement de canalisations électriques	Article 12 modifié de la loi du 15 juin 1906 – article 298 de la loi de finances du 13 juillet 1925 – article 35 de la loi n° 46-628 du 8 avril 1946 modifiée – Décret n° 85-1109 du 15 octobre 1985	Ligne 63kV Bayet-Vichy 1 Ligne 63 kV Bayet-Vichy2 Ligne 225 kV Bayet-la Font-Billy	RTE - TERA
JS1 Protection des installations sportives	Loi n° 84-610 du 16 juillet 1984	1 patageoire (AD 678, 679) 1 école d'équitation (AD 682) 1 plateau d'évolution (AE 538) 1 salle des sports (AD 678, 680) 1 salle spécialisée (AH 165) 1 salle spécialisée (AE 220) 2 bassins de natation (AD 679) 1 terrain de grands jeux (AB 257) 1 terrain de lyonnaises (AE 539) 2 terrains de tennis (AD 680) 1 salle polyvalente (AE 127) 1 salle polyvalente (AH 108) 1 salle polyvalente (AE 366) 1 maison des jeunes (AE 144)	Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports
PPR Protection des biens et des personnes des risques naturels prévisibles	Loi n° 95-101 du 2 février 1995 Articles L. 562-1 à L. 562-7 du code de l'Environnement	PPRI rivière Allier	Direction Départementale de l'Équipement

<p>PT1 Servitudes relatives aux transmissions radio-électriques concernant la protection contre les perturbations électromagnétiques</p>	<p>Servitudes de protection des centres radio-électriques d'émission et de réception contre les obstacles instituées en application des articles L.57 à L.62 et R. 27 à R. 39 du code des postes et des télécommunications</p>	<p>Vichy aérodrome</p>	<p>Direction régionale de l'aviation civile</p>
<p>PT 2 Servitudes de protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception</p>	<p>Décret du 11/09/1996</p>	<p>Vichy aérodrome</p>	<p>Direction régionale de l'aviation civile</p>
<p>T1 Servitudes relatives au chemin de fer Servitudes de grande voirie Alignement Occupation temporaire des terrains en cas de réparation Distances à observer pour les plantations et l'élagage des arbres Exploitation des mines, carrières et sablières Servitudes spéciales Servitudes de débroussaillage</p>	<p>Loi du 15 juillet 1845 sur la police de chemins de fer Décret du 22 mars 1942 _ code minier art.84 modifié et 107 Code forestier art. L..322.3 et L.322.4 Loi du 29 décembre 1892 Décret loi du 30 octobre 1935 modifié par la loi du 27 octobre 1942 Décret du 31 juillet 1959 Décret du 14 mars 1964 relatif aux voies communales Décret du 10 juin 1969, suppression des installations lumineuses Décret du 7 mai 1960 (industrie extractive)</p>	<p>Lignes SNCF</p>	<p>SNCF</p>
<p>T4 Servitudes aéronautiques de de balisage</p>	<p>Code de l'aviation civile, articles L. 281-1 et 241-1 à R. 243</p>	<p>Aérodrome Vichy-Charmeil</p>	<p>Direction Départementale de l'Équipement</p>
<p>T5 Servitudes aéronautiques de dégagement</p>	<p>Code de l'aviation civile, articles L. 281-1 et 241-1 à R. 243 Arrêtés du 22 février 1967 et du 15 janvier 1977</p>	<p>Aérodrome Vichy-Charmeil</p>	<p>Direction Départementale de l'Équipement</p>